



**En 2023, la Commune de Flines-lez-Mortagne réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du jeudi 19 janvier 2023.**

## **Comment ça se passe ?**

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

**Se faire recenser en ligne est plus simple, plus confidentiel et plus rapide pour vous.** Plus économique car moins de formulaires imprimés donc plus responsable pour l'environnement.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 23 janvier 2023

Contactez la commune : 03.27.26.82.64 ou [commune-de-flines-les-mortagne@orange.fr](mailto:commune-de-flines-les-mortagne@orange.fr)

### **LES AGENTS RECENSEURS**

Mme Anaïs BOULLET



Mme Angélique BOUTRY



M. Philippe VROMAN



## **Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).